

# Actes des Assises de la ville

ISSUS DE LA JOURNÉE  
DE CONCERTATION  
du 23 septembre 2022



# SOMMAIRE

Discours d'introduction .....	5
Les objectifs Des Assises de la Ville .....	9
Le programme des Assises de la Ville .....	10
Les intervenants lors de la journée .....	11
<b>Partie 1 - Enjeux et perspectives de la mise en œuvre de la Politique de la Ville à l'échelle de l'agglomération Creil Sud Oise .....</b>	<b>12</b>
1. Le partenariat du Contrat de ville	
2. Le rôle du tissu associatif dans les Quartiers Prioritaires de la Ville	
<b>Partie 2 - Contribution locale à la réflexion à l'échelle nationale en matière de Politique de la Ville .....</b>	<b>22</b>
1. Quelle Politique de la Ville pour demain ?	
<b>Partie 3 - L'enjeu du bien-être des habitants .....</b>	<b>28</b>
1. La perception du bien-être par les habitants	
2. Quelle nouvelle manière d'agir pour prendre en compte le bien-être des habitants dans la Politique de la Ville ?	
3. Comment améliorer le partenariat local au bénéfice du bien-être des habitants ?	
Mot de clôture par Jean-Claude Villemain, Président de l'ACSO, Maire de Creil .....	40



## DISCOURS D'INTRODUCTION

Selon l'ordre des prises de parole lors  
des Assises de la Ville :

**Jean-François Dardenne,**  
Vice-Président de l'ACSO  
en charge du développement  
économique,  
Maire de Nogent-sur-Oise

**Jean-Pierre Bosino,**  
Vice-Président de l'ACSO  
en charge de la prévention de  
la délinquance, Politique de la ville  
et renouvellement urbain,  
Maire de Montataire

**Mélissa Ramos,**  
Sous-préfète en charge  
de la Politique de la ville  
et des solidarités

**Jean-Claude Villemain,**  
Président de l'ACSO  
Maire de Creil



**Jean-François Dardenne,**  
**Vice-Président de l'ACSO en charge**  
**du développement économique,**  
**Maire de Nogent-sur-Oise**

Bonjour à chacune, chacun, et bienvenus en ce bel endroit des Assises.

Il me revient en tant que représentant local de vous dire ce mot d'accueil. Avant toute chose, je souhaite accueillir Madame la Sous-préfète de l'Oise, Madame Ramos, d'excuser le Président de notre agglomération, monsieur Jean Claude Villemain, de saluer mon collègue le vice-président en charge de la Politique de la Ville, Jean Pierre Bosino et de saluer les nombreux élus présents, notamment nogentais qui sont avec moi ce matin.

Je salue les représentants de la Région et du Département. Je voudrais également remercier les institutions présentes à nos côtés, l'Education nationale, les bailleurs sociaux, les représentants de la Caisse d'allocations familiales, un certain nombre de travailleurs sociaux, de nombreux agents territoriaux et l'ensemble des acteurs Politiques de la Ville réunis, à savoir les associations, les divers organismes de formations et les habitants eux-mêmes.

L'espace culturel du Château des Rochers, où nous nous trouvons aujourd'hui, est au cœur de la Politique de la Ville. Il faut savoir que nous sommes à proximité des territoires Politiques de la Ville, en particulier de la copropriété de la Commanderie. Cette copropriété a fait l'objet d'un travail, de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU 1 et, à cette occasion a pris le nom de quartier des Rochers. Nous avons voulu que ce quartier, qui bénéficie d'un des équipements de la ville, soit valorisé à travers un nouveau nom. Ce bel équipement était une terre inconnue pour les résidents des quartiers qui vivent à 300 mètres.

Aujourd'hui, nous abordons la Politique de la Ville, mais ce sujet, nous y travaillons depuis 40 ans. Ce

sujet introduit le débat récurrent entre les crédits spécifiques et les crédits généraux.

Puisqu'il s'agit de parler du bien-être des habitants, il s'agit de faire un bilan rapide de l'état du bâti. L'architecte Christian de Portzamparc a dit dans une formule manifeste « on peut rendre l'espace heureux ». Cette formule est marquée du sceau de l'humilité par la troisième personne du singulier impersonnel « on » et « peut ». Néanmoins, nous retrouvons le dilemme de la Politique de la Ville, puisque dans cet espace heureux, il s'agit de rendre les personnes heureuses.

À Nogent sur Oise, des espaces urbains ont subi des travaux et de nouveaux espaces sont alors nés en ville. Des réhabilitations de logements très importantes ont eu lieu, et je salue l'action des bailleurs sociaux et de l'Etat à ce sujet. Des démolitions ont eu lieu et des constructions de logements majeurs également, en particulier le « Gymnasion », le long de l'avenue du 8 mai. Une micro-forêt urbaine - 6000 arbres plantés en lieu et place de la cité Calmette - a vu le jour dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleurs.

Nous avons également un collège qui est en cours de construction, en partenariat avec la fondation d'Auteuil, ce sera un collège privé. Les apprentis d'Auteuil sont un partenaire de formation fondamental dans notre action en direction des habitants, toujours dans le but de les rendre heureux.

L'ACSO a mis en place une grande voie cyclable transverse allant de Laigneville jusqu'à la gare de Creil. Plus près de chez nous, le spa du quartier des Rochers mis en place lors de l'ANRU 1, et dans le cadre de l'action « Boutique à l'essai » le spa redémarrera.

Dans cette dialectique Politique de la Ville - politiques publiques de droit

commun, le quartier des Rochers est raccordé à notre réseau de chauffage urbain. Vous comprenez que parler d'un réseau de chauffage urbain est essentiel à l'égard de l'inflation des coûts et des conséquences sur la facture pour les habitants.

Dans le quartier des Rochers, il existe toujours cette logique d'opposition entre l'ancien et le neuf. L'ANRU 1 s'est attaché à démolir, puis reconstruire de nouveaux logements, mais nous avons gardé une copropriété résiduelle de 142 logements, du fait de difficultés de relogement connus auparavant. Nous sommes engagés dans un projet de carence et ce projet fait que nous allons au bout de ces démolitions.

La crise sanitaire a mis à jour la réalité qui est que les inégalités persistent : inégalités de destin, sentiments de relégation, inégalités de revenu et de situation professionnelle qui portent atteinte au pouvoir de vivre de nos habitants. Antonio Gramsci évoque la crise lorsque « le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître ». Donc nous sommes occupés à faire naître en permanence nos quartiers Politiques de la Ville, et nos villes de manière générale.

Le bien-être des habitants passe en général par des actions en direction des habitants, au-delà des investissements, plutôt liés au fonctionnement, qui vont nous permettre avec les habitants de changer leur vie et d'aller vers le bien-être. Nous ne sommes pas ici pour nous opposer aux habitants : nous souhaitons que le bonheur soit partagé par tous.

Je vous remercie pour votre présence, merci à tous.



**Jean-Pierre Bosino,**  
Vice-Président de l'ACSO en charge  
de la prévention de la délinquance,  
Politique de la ville et renouvellement urbain,  
Maire de Montataire

Madame la sous-préfète,  
Mesdames, Messieurs, en vos titres  
et qualité divers,  
Mesdames, Messieurs, les élus,  
Chers habitants,

Faire des Assises de la Ville sans les  
habitants cela perd de son sens.  
L'idée est d'écouter les habitants.

Je souhaite remercier les services de  
l'agglomération creilloise. Merci aux  
associations pour leur mobilisation,  
merci à l'IREV pour l'aide qu'ils nous  
apportent dans ces Assises. J'ai  
également aperçu l'IRDSU et merci à  
toutes celles et ceux qui feront que nos  
discussions se déroulent bien.

On ne peut détacher les quartiers  
Politique de la Ville de la ville elle-  
même. C'est une politique qui se fait  
avec les habitants. C'est une politique  
très riche, avec des échanges, des  
événements, et ce, malgré les difficultés  
que connaissent les habitants des  
quartiers prioritaires.

L'observatoire national des quartiers a  
sorti un nouveau rapport sur le niveau  
de vie des habitants, qui ont toujours  
des revenus 30 à 40% inférieurs  
à la moyenne de l'agglomération.  
En ce qui nous concerne, il y a cinq  
quartiers Politique de la Ville dans  
l'agglomération creilloise, qui sont sur  
les communes de Creil, Nogent-sur-  
Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul.  
Nous pouvons prendre l'exemple du  
quartier des Martinets, pour lequel le  
revenu moyen est de 9000 euros par  
an, ce qui souligne bien la difficulté.

Des crédits Politique de la Ville sont  
apportés et ce sont des crédits  
essentiels pour venir compléter ce que  
les collectivités font au quotidien.  
Les inégalités et injustices perdurent et  
parfois s'aggravent car les collectivités  
sont soumises à des contraintes  
importantes, en particulier sur les  
questions de surcoût des factures.

Il existe des spécialistes de la  
Politique de la Ville. Je suis un fan  
de Léo Ferré qui disait « Méfiez-  
vous des spécialistes ». Quand on  
parle de la Politique de la Ville, les  
habitants entendent la politique de la  
municipalité, ce qui oblige à expliquer  
le Contrat de ville et le renouvellement  
urbain. La Politique de la Ville, de mon  
point de vue, ce ne sont pas que des  
questions difficiles, la Politique de la  
Ville ce doit être aussi la fête. C'est la  
raison pour laquelle ce soir il y a un  
festival Mosaïque mis en place par la  
Faïencerie de Creil, organisé sur la place  
de la mairie à Montataire.

J'espère que nous aurons des débats  
très riches.

Merci à vous.



## **Mélissa Ramos,** **Sous-préfète en charge** **de la Politique de la ville** **et des solidarités**

Je voudrais tout d'abord saluer les élus de l'agglomération de Creil, les habitants qui sont venus nombreux et je les en remercie ; les associations et j'ai reconnu plusieurs interlocuteurs du quotidien ; les services de l'Etat, qui sont aujourd'hui représentés en nombre avec la présence du SGAR des Hauts-de-France. Je souhaiterais remercier les équipes de l'ACSO qui ont effectué un travail formidable pour organiser la journée d'aujourd'hui qui s'inscrit dans le cadre du travail partenarial entre l'Etat et l'ACSO.

Cette année est une année de transition. C'est la dernière année du Contrat de ville, nous venons de lancer l'appel à projet le 5 janvier dernier, autour de 9 thématiques :

- L'égalité femme-homme et la mixité - qui est une thématique importante pour la Préfète,
- L'éducation,
- La transition écologique et le renouvellement urbain - et c'est là que l'on fait le lien avec le bien être,
- Le sport - en vue des Jeux Olympiques de 2024,
- L'emploi,
- Les valeurs de la République et la laïcité,
- La présence humaine dans les quartiers,
- Enfin, une nouvelle thématique que j'ai souhaité adopter : l'intergénérationnel.

J'ai constaté - et je remercie par ailleurs le travail important réalisé par les associations au quotidien - que certains publics sont moins au cœur des actions que l'on voulait mener, et je souhaite que l'on insiste sur le public des 16-25 ans qui parfois ne bénéficie pas de certains dispositifs.

L'année prochaine nous devons travailler sur la refonte du Contrat de ville et cette journée doit nous permettre de réfléchir à la manière de construire la Politique de la Ville de demain.

J'aimerais citer le Ministre de la Ville, Olivier Klein, qui disait récemment dans une interview que « notre action, demain en Politique de la Ville, doit marcher sur deux jambes : il nous faut à la fois changer la ville et changer la vie ». Ce changement passe par deux actions, dont la rénovation urbaine. Nous sommes mobilisés - en particulier les bailleurs que je voudrais saluer ce matin - autour de projets sur l'agglomération creilloise, telle que la clause de revoyure, ou encore la commune de Montataire qui abonde de cinq millions d'euros pour poursuivre les projets au sein du quartier des Martinets.

L'Etat a supporté des dispositifs qui fonctionnent plutôt bien au niveau de l'ACSO. Je pense aux Cités éducatives qui commencent à produire des résultats, aux Cités de l'emploi et au bataillon de la prévention qui sont nombreux. Plus particulièrement, un projet dont je souhaite vous parler aujourd'hui : le centre de loisir jeune, que nous ouvrirons à l'été 2023, aux côtés des équipes du commissariat de Creil.

Ce que je souhaite est que cette journée soit une journée de réflexion. Après la présentation de l'évaluation du Contrat de ville, il faut que ce moment nous permette de nous projeter et de faire avancer la promesse républicaine qui est celle de l'égalité des chances.

Je vous remercie.



**Jean-Claude Villemain,**  
Président de l'ACSO  
Maire de Creil

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous remercier d'être venus à cet appel de l'agglomération et des communes. C'est très important à la fois pour vous et pour nous, car c'est un moment de respiration de l'organisation Politique de la Ville.

Je voudrais remercier Madame Ramos, la sous-préfète et ses collaborateurs.

Je sais qu'en tant que sous-préfète Politique de la Ville vous appréciez le travail fait par l'agglomération.

Je voudrais également remercier Jean Pierre Bosino, qui est la cheville ouvrière de la Politique de la Ville depuis maintenant quelques années et je le remercie d'avoir pris à bras le corps l'évolution de ces Assises.

Je voudrais vous remercier pour votre participation. C'est vrai que nous avons voulu innover et faire évoluer nos Assises, que nous trouvions, avant la crise sanitaire, moins participatives. Ici, nous avons voulu traduire cette volonté qui est inscrite dans la loi Lamy : l'obligation de participation des habitants. L'ACSO sur ce domaine, est en avance en comparaison à certaines agglomérations.

Il faut savoir et vouloir la participation des habitants. Pour nous, c'est un peu notre ADN. C'est vous, les habitants, qui êtes les experts d'usages de la Politique de la Ville. C'est vous qui vivez dans ces quartiers, c'est vous qui acceptez ou pas qui amplifiez ou pas le travail de la Politique de la Ville. Faire des Actes, modifier certains axes de vos quartiers, faire évoluer les climats dans vos quartiers, si vous n'êtes pas parties prenantes, si vous ne dites pas ce que vous voulez, c'est peine perdue.

Avec la crise sanitaire, nous avons décidé d'ouvrir davantage les Assises. C'est à vous voir, aujourd'hui, que je me dis que c'est en partie gagné. Il faudra augmenter cette participation l'année prochaine, il faudra trouver encore d'autres moyens pour démultiplier

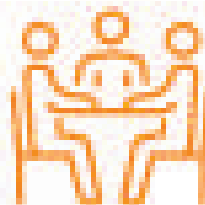
cette participation des citoyens pour que nous puissions aller plus loin dans notre expérience et donner la parole aux habitants - ce qui est pour moi la base de toute démocratie. Ce ne sont pas les élections, qui ne sont qu'un outil, qu'une traduction de la démocratie.

La démocratie ce sont les habitants qui discutent entre eux avec les élus qu'ils ont mandatés pour gérer la cité. Ce sont les habitants qui discutent et proposent et évaluent : c'est eux, c'est vous qui devez dire ce que nous devons faire et si nous le faisons bien. J'y crois et j'essaye de le mettre en place sur la ville de Creil avec l'ensemble de l'équipe municipale, avec d'autres outils, cela est mis en place et nous essayons aussi de le faire à l'ACSO.

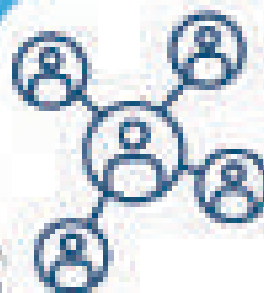
Merci.



# LES OBJECTIFS DES ASSISES DE LA VILLE



**FAVORISER  
L'INTERCONNAISSANCE  
ENTRE PARTENAIRES,  
PORTEURS DE PROJETS,  
HABITANTS ET ÉLUS**



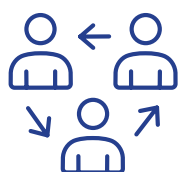
**PARTAGER  
LA CONNAISSANCE  
MUTUELLE DES PARTIES  
PRENANTES SUR LES SUJETS  
POLITIQUE DE LA VILLE**



**FAIRE ÉMERGER  
DES AXES DE TRAVAIL  
POUR LA FUTURE  
CONTRACTUALISATION  
POLITIQUE DE LA VILLE**

# LE PROGRAMME DES ASSISES DE LA VILLE

**Accueil** 9H30 - 10H



10H - 11H30 **Les ateliers**

- Atelier n°1 : Vie associative
- Atelier n°2 : Gouvernance / appels à projets
- Atelier n°3 : Paroles d'habitants

11H30 - 12H30 **Conférence**



12H30 - 13H30 **Repas**

12



13H45 - 13H55 **Reprise des travaux**

13H55 - 14H05 **Vidéo**

14H05 - 14H20 **Restitution des ateliers**



14H20 - 14H35 **Résultats enquête KPMG**



14H35 - 17H **Tables-rondes**

17H - 18H **Moments culturel**

# LES INTERVENANTS LORS DE LA JOURNÉE

## Lors des ateliers :

- Pierre-Edouard MARTIN,  
Centre de ressources de la  
Politique de la ville des Hauts  
de France
- Saïd BECHROURI, Coopérative  
de conseil & accompagnement  
des transitions
- Antoine FISCHER,  
Cabinet KPMG Secteur public

## Première table-ronde :

- Fanny HANICOTTE,  
directrice de la Maison  
des Associations d'Amiens
- Pascal GOSSELIN,  
directeur du Centre G. BRASSENS
- Ahmed ABDERAZZAK,  
responsable du pôle DSU  
de la SA HLM de l'Oise
- Jean-Pierre BOSINO,  
maire de Montataire ;  
Hervé ROBERTI,  
adjoint au maire Nogent-sur-Oise,  
conseiller communautaire délégué  
Emploi et formation
- Marie FARDEAU, déléguée  
de la préfète territoire  
QPV ACSO

## Lors de la conférence :

- Lise BOURDEAU LEPAGE,  
Professeur à l'université  
Jean Moulin à Lyon

## Deuxième table-ronde :

- Jamal KHAY,  
chef de service Politique de la ville  
de la Communauté Urbaine  
de Dunkerque
- Valérie DELION-GRELIER,  
secrétaire générale adjointe  
du Conseil National des villes
- Karine DUPUY,  
déléguée générale de l'IRDSU
- Alexandre OUIZILLE,  
adjoint au maire de Villers St Paul
- Eddy FLAMANT,  
Directeur adjoint de la gestion  
immobilière Oise Habitat

# 01

## **ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À L'ÉCHELLE DE L'ACSO**

14

# 1. LE PARTENARIAT DU CONTRAT DE VILLE

Synthèse des contributions issues de l'atelier  
«Quelles préconisations pour rendre la Politique de la Ville moins centralisée et faciliter la gouvernance ? Quels défis relever pour y parvenir ?»

## A LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

### CONSTATS PARTAGÉS

#### Un enjeu de clarification du rôle et de la place de chaque acteur

- Une structuration initiale du partenariat du Contrat de ville relativement lourde avec un nombre important d'instances décisionnelles (comité des maires, comité de pilotage restreint, comité de pilotage élargi...) et d'instances techniques (comité technique resserré, déclinaison en six groupes de travail thématique...).
- Une gouvernance jugée parfois complexe et qui n'est pas toujours comprise par l'ensemble des partenaires, avec des interrogations sur le rôle de chacun des signataires dans le partenariat.
- Une difficulté pour les nouveaux techniciens sur le territoire à prendre connaissance du rôle de chaque acteur et l'instance qui porte le Contrat de ville.
- Des partenaires signataires pour lesquels il est important de préciser les contours, le rôle et les moyens à disposition dans le cadre de la programmation du Contrat de ville.

15

“ Certains partenaires sont présents depuis 2010 et ne connaissent pas forcément les autres acteurs du territoire, leurs missions et le public concerné. Cette situation ne facilite pas l'orientation du public et la prise en charge. ”



### Un enjeu de transparence sur les actions menées

- Un besoin de transparence relevé d'une part chez les partenaires en vue de rendre plus opérationnelle la gouvernance de la Politique de la Ville, d'autre part pour les usagers afin de rendre l'action menée à destination des quartiers prioritaires plus lisible.
- Une articulation et interconnaissance à renforcer entre les porteurs de projets, de manière à limiter les effets de doublon entre les actions proposées.
- Des porteurs de projets qui rencontrent des difficultés pour définir leurs projets dans une logique globale et transversale.

### Un enjeu de réaffirmation du partenariat qui s'inscrit dans l'essence même de la Politique de la Ville

- Un enjeu à réaffirmer le rôle du Contrat de ville comme socle d'engagements communs à l'ensemble des signataires, et notamment pour mobiliser au maximum les moyens en direction des quartiers prioritaires.
- Une nécessité d'inclure plus fortement la logique intercommunale, sans omettre la question de la proximité avec les habitants du quartier, qui reste au cœur de la démarche Politique de la ville.

## 16

### OUTILS À CONSTRUIRE

- Instaurer une gouvernance qui facilite le travail en commun et une meilleure intégration des communes. Le but serait de travailler davantage avec les communes afin qu'elles puissent apporter plus fortement leur éclairage en vue du suivi de la mise en œuvre du Contrat de ville.
- Elaborer une cartographie répertoriant les partenaires, leurs rôles, les thématiques d'intervention investies, et le public cible de leurs interventions afin de faciliter d'une part le travail des nouveaux techniciens intervenant sur le territoire, d'autre part l'orientation du public.
- Déployer un répertoire des interlocuteurs de chaque institution partenaire afin d'améliorer l'identification des personnes compétentes.
- Inclure les nouveaux arrivants sur le territoire via des échanges et des groupes de travail dans le but de favoriser l'interconnaissance et l'efficacité dans la mise en œuvre des partenariats Politique de la ville.
- Partir des besoins des habitants du territoire dans le but d'élaborer une vision partagée des constats, de manière à élaborer un diagnostic territorialisé.

“  
**La Politique de la ville est par essence ascendante. Le diagnostic est partagé avec les habitants et territorialisé.**  
”

## B QUELLE STRATÉGIE D'INTERVENTION ADOPTER À DESTINATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

### CONSTATS PARTAGÉS

#### Une action conséquente menée à destination des habitants, qui doit encore davantage s'inscrire dans une réponse aux besoins des habitants

- Des actions jugées globalement pertinentes et qui doivent bien s'imbriquer avec l'évolution des besoins des habitants - par exemple : le renforcement des enjeux en matière de santé mentale, le développement de la dématérialisation des services, etc. Un besoin d'adaptation dont l'acuité s'est accrue avec la crise sanitaire.
- Des actions proposées dans le cadre de l'appel à projet qui sont fortement reconduites, interrogeant la capacité pour de nouveaux projets et porteurs à être financés dans le cadre de l'appel à projet.
- Une stratégie développée en matière de Politique de la ville qui est portée notamment par les chefs de projet communaux et intercommunaux - dont le temps disponible est parfois limité pour garantir un suivi au fil de l'eau des actions.

#### Mobiliser les partenaires de manière efficiente dans le cadre du droit commun

- Le partenariat institutionnel dans le cadre du Contrat de ville est rythmé par l'appel à projet, reléguant de fait les enjeux de mobilisation du droit commun au second plan.
- Un enjeu de co-construction de l'action menée sur les thématiques investies par la Politique de la ville (réussite éducative, insertion professionnelle...) qui puisse dépasser le simple cadre de la programmation.
- Une nécessité de remobiliser les partenaires afin qu'ils investissent de manière privilégiée leurs moyens à destination des quartiers prioritaires.
- Un manque de visibilité sur le rôle et les moyens de chaque partenaire qui reste à clarifier dans le but d'une meilleure mobilisation de l'ensemble dans le cadre du droit commun.

“ Les signataires doivent s'engager de manière transparente en déployant des moyens et des projets spécifiques. Le Contrat doit recenser cet engagement. ”

#### Repenser la place de l'outil appel à projet

- Dépasser la logique d'appel à projets annuel afin de développer la possibilité pour les actions de davantage se structurer dans la durée - par exemple via le développement de Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).
- Un enjeu de facilitation de l'appel à projet pour les porteurs de projets qui doivent à la fois organiser l'action, l'évaluer, et en rendre compte via des bilans intermédiaires et finaux.

## OUTILS À CONSTRUIRE

### Un enjeu de transparence sur les actions menées

- Créer un cadre pour favoriser les allers-retours entre partenaires et pour permettre la transmission de l'information au sujet des porteurs de projets.
- Créer un cadre favorisant la co-construction d'une stratégie entre partenaires signataires.
- Créer un cadre permettant d'avoir une vision globale sur l'existant à l'échelle de l'agglomération, au service des territoires pour répondre au besoin d'harmonisation des dispositifs et des actions existantes à l'échelle du territoire.

“ L'idée serait de s'affranchir de l'appel à projet annuel : les porteurs de projets pourraient présenter seulement une seule initiative et celle-ci devrait être financée sur plusieurs années. ”

18



COMMUNES	QUARTIERS
Creil	Les Hauts de Creil
Montataire	Les Martinets
Nogent-sur-Oise	Les Côteaux, Les Rochers et l'Obier
Villers-Saint-Paul	BelleVue, Belle Visée

ILLUSTRATION RÉALISÉE AU COURS DES ATELIERS DE TRAVAIL



## 2. LE RÔLE DU TISSU ASSOCIATIF DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Synthèse des contributions issues de l'atelier « Comment construire des initiatives sur son territoire et leur permettre de se développer ? Comment la vie associative vient contribuer à la richesse de la Politique de la Ville et aux innovations ? »

### A DES ENJEUX DE COOPÉRATION

Un constat à l'échelle locale d'une grande mobilisation des porteurs de projets. Néanmoins, les associations mettent en place peu de projets inter-associatifs.

La coopération entre associations favorise la mise en place d'un terreau propice à la connaissance des actions menées par les porteurs de projets et la visibilité des actions portées. Quels déterminants permettent la mise en place de conditions favorables à la coopération aujourd'hui ?

20

#### CONSTATS PARTAGÉS

##### L'enjeu de la concurrence entre associations

- Une concurrence qui semble surestimée, avec des actions collaboratives qui existent et qui sont réalisées, en particulier entre associations de proximité.
- Un enjeu à davantage coordonner l'offre proposée par les associations, notamment celles positionnées sur des thématiques similaires, pour lesquelles les actions se recoupent : modes d'intervention similaires, publics cibles identiques, etc.

##### Besoin d'une animation réseau associatif à l'échelle de l'ACSO

- Des liaisons entre associations qui manquent, ne favorisant pas les dynamiques inter-associatives. Une interconnaissance qui repose notamment sur des temps forts tels que le « Carnaval des possibles » ou encore les Assises de la Ville.
- Une animation de réseaux à l'échelle communale, qui manque à l'échelle intercommunale.



## LES PERSPECTIVES

### Améliorer la coopération entre associations

- Renforcer l'interconnaissance via l'établissement d'un annuaire des porteurs de projet associatifs mis à jour à l'échelle de l'agglomération.
- Favoriser la rencontre physique entre les acteurs associatifs.
- Mutualiser des projets et les actions afin d'accroître la « force de frappe » et l'impact des actions.

“ La coopération ce n'est pas travailler ensemble, mais créer ensemble. ”

## B DES ENJEUX D'INNOVATION

Comment permettre demain aux associations d'innover sur les sujets sur lesquels elles travaillent ?

## CONSTATS PARTAGÉS

### Un cadre de la Politique de la Ville qui rend difficile l'innovation

- porteurs de projets, qui impacte leur capacité à proposer de nouvelles actions.
- Des démarches lourdes et chronophages, avec un cadre administratif rigide qui ne facilite pas l'innovation dans le cadre de la programmation.

### Besoin d'une animation réseau associatif à l'échelle de l'ACSO

- Des liaisons entre associations qui manquent, ne favorisant pas les dynamiques inter-associatives. Une interconnaissance qui repose notamment sur des temps forts tels que le « Carnaval des possibles » ou encore les Assises de la Ville.
- Une animation de réseaux à l'échelle communale, qui manque à l'échelle intercommunale.



## LES PERSPECTIVES

### Identifier les besoins du territoire pour pouvoir innover

- Déployer un guichet unique qui soit un lieu d'écoute et de mixité afin que les personnes puissent formuler leurs besoins.
- Identifier des besoins thématiques sur lesquels des réponses de la part des porteurs de projets manquent (apprentissage langue française, logement).

“ L’innovation n’est pas une révolution, mais elle mobilise dans les actions : faire du hors les murs, créer des espaces d’expérimentations, avoir des rencontres variées, mutualiser les outils... ”

### Faire émerger des outils innovants permettant la communication et la connaissance

- Développer un journal des associations (rendre visible les contacts des différentes associations), qui pourrait être distribué à tout un chacun et portant sur les actions, leurs contacts, les horaires, le public cible, etc.
- Renforcer la visibilité des acteurs associatifs du territoire via la réalisation d'un blog permettant l'accès de tous à l'information.
- Renforcer l'accompagnement des familles qui sont le plus invisibles des acteurs de proximité.
- Mettre en place un lieu ressource permettant aux associations de se retrouver, de créer des lieux de débats et d'entraide.

### Impliquer davantage les associations dans le jeu d'acteur des territoires

- Favoriser et renforcer l'accompagnement des partenaires publics aux associations en particulier sur le sujet de la création des associations et de la pérennisation des financements.
- Permettre l'agrandissement des réseaux associatifs aux autres partenaires dans le but d'élargir son champ de partenariat aux entreprises sans s'arrêter aux acteurs publics.
- Laisser le temps à l'expérimentation avec des objectifs et non un cadre précis d'interventions lors de la mise en œuvre des actions.

## ILLUSTRATION RÉALISÉE AU COURS DES ATELIERS DE TRAVAIL



23

## CONCLUSION

Deux axes d'amélioration principaux ont été exprimés afin de fluidifier le cadre d'intervention des associations.

## AXE N°1

D'une part, **revoir le cadre de l'appel à projet** afin de faciliter le travail mené par les associations (dépôt des candidatures, demande de financement, consolidation de bilans, etc.).

## AXE N°2

Créer davantage de passerelles entre associations via le renforcement des possibilités de travail partenarial (mise en œuvre d'actions communes, mise en commun de moyens d'intervention, etc.), sans pour autant que ce cadre soit imposé aux associations.

02

**CONTRIBUTION LOCALE  
À LA RÉFLEXION À L'ÉCHELLE  
NATIONALE EN MATIÈRE  
DE POLITIQUE DE LA VILLE**

24

# 1. QUELLE POLITIQUE DE LA VILLE POUR DEMAIN ?

Synthèse des contributions issues de la table ronde :  
« Quelle Politique de la ville pour demain ? »

## **A** INTRODUCTION : LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES, UN OUTIL PARTICIPANT À L'ENCADREMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE SES ORIENTATIONS

- Le Conseil national des villes (CNV) est une instance historique de la Politique de la Ville, qui a été créée par décret. C'est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation de l'évolution de la géographie prioritaire. Elle contribue par ses travaux et ses avis, à définir le cadre de la Politique de la Ville sur plusieurs domaines. C'est un lieu de débat et de concertation. L'instance est composée de 64 membres répartis en 4 collèges (élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées et collège d'habitants des quartiers prioritaires). Le travail est mené en inter-collèges, à savoir en égalité et à parole égale.

- Des travaux sont réalisés sur la base d'une auto-saisine. Des thématiques spécifiques telles que la violence des jeunes ou la prostitution des mineurs sont investis. Les travaux sont ensuite rendus au Premier Ministre et au ministre en charge de la Politique de la Ville.

- Les ministres suivent les mesures de la Politique de la Ville via le Comité interministériel des villes (CIV) dans le cadre de la mobilisation nationale des habitants. La ministre en charge de la Ville a demandé en décembre 2021 une réunion qui a donné lieu à 29 recommandations pour la mise en place de la nouvelle contractualisation.



# B

## LES PERSPECTIVES - QUELQUES CONTRIBUTIONS EN VUE DE LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION

### Favoriser l'émergence d'une contractualisation plus engageante

Les membres du Conseil national des villes ont proposé plusieurs préconisations, notamment :

- **Concevoir un cadre de contractualisation qui implique davantage les signataires.** L'ambition serait d'avoir un appel à projet qui permette de réinterroger le projet de territoire afin de pouvoir l'enrichir au fur et à mesure des avancées (avec les différentes échelles du bassin de vie, de l'agglomération, de la ville, du quartier). Un cadrage national des quartiers est nécessaire avec une clarification du rôle de chaque partenaire, des moyens d'ingénierie dévolus en conséquence, tout en intégrant une souplesse d'application selon les spécificités du territoire. Les membres considèrent que la sémantique devrait être plus engageante : parler de contrat, suppose de s'engager dans la durée.
- **Donner sa place au droit à l'expérimentation.** L'échelle des solutions se trouve plus largement qu'à l'échelle des quartiers. Cela doit constituer un volet majeur pour la prochaine contractualisation, faciliter le lien avec les acteurs de proximité qui agissent en dehors de la Politique de la Ville.
- **Réaliser un rapport annuel de transparence sur la mobilisation du droit commun.** Le Contrat de ville doit être un véritable document de gouvernance afin qu'une personne responsable soit identifiée pour chaque action. La question de l'évaluation de l'action publique doit être au cœur des préoccupations. En ce sens, l'évaluation du Contrat doit être réalisée au travers d'un suivi régulier et non pas seulement en fin de période.
- **Questionner les données utilisées** dans le cadre de la Politique de la Ville. Les données doivent permettre de réaliser des comparaisons avec les échelles nationales et infra-communales ; il est nécessaire pour les acteurs de disposer de données qui soient ainsi actualisées et territorialisées.
- **Dépasser la logique d'appel à projet annuel** qui a pour conséquence de disperser l'enveloppe budgétaire et ne constitue pas forcément un effet levier pour les porteurs de projet. Il apparaît indispensable de proposer un système plus sécurisé et qui favorise la continuité de l'action.



### Investir de nouvelles thématiques clés à investir dans la prochaine contractualisation

Les quartiers prioritaires vont être particulièrement impactés par les enjeux de transition (conséquences du changement climatique). Anticiper cet enjeu suppose notamment de :

- **Formaliser un dialogue territorial sur la question en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire qui travaillent sur le sujet** (transition environnementale et sociale, résilience...)
- **Accompagner les habitants sur les questions de transition** (pratiques alimentaires, consommation d'énergie...) afin de favoriser la transition et favoriser l'impact à une plus petite échelle.

*A titre d'exemple, le « relai vélo » a été créée sur le territoire de l'ACSO, qui permet de faire de la réhabilitation et la réparation du vélo. Ce type de structure permet notamment de mener des partenariats, en particulier avec les acteurs privés.*



### Définir la place de l'habitant dans la Politique de la ville (qu'est-ce que la participation ? à quoi sert-elle ? quelle place pour les habitants dans la prochaine contractualisation ?)

Le **Conseil national des villes (CNV)** préconise la **co-construction d'indicateurs avec les habitants**, lesquels doivent permettre d'orienter la politique publique en vue de renforcer le bien-être des habitants, l'attractivité des territoires et de travailler sur l'image des quartiers.

Le dernier rapport de l'Observatoire national de la Politique de la Ville (ONPV), met en lumière deux principaux indicateurs de bien être que sont d'une part la **capacité à créer des relations**, d'autre part **l'existence de lien social** dans les quartiers.

**L'enjeu est de remettre les habitants des quartiers prioritaires au centre du débat** afin de les associer dans l'élaboration collégiale du projet de territoire. Dans ce processus, la présence des habitants est essentielle et indispensable afin de garantir la bonne prise en compte de leur « expertise d'usage ». Cette évolution peut par exemple passer par des processus de démocratie participative, afin de les intégrer davantage aux processus décisionnels.

Plusieurs pistes de travail sont à retenir en afin d'intégrer plus fortement les habitants dans la construction de la Politique de la Ville :

- Déployer des outils concrets pour favoriser la participation habitante (par exemple des Fonds d'initiatives citoyenne rattachés au Contrat de ville) pour renforcer la participation citoyenne et en faire un pan obligatoire de réalisation du Contrat de ville. La participation doit être réalisée dans la continuité : élaboration, suivi et évaluation de l'action.
- Identifier des relais sur les territoires. Ces relais peuvent avoir différents profils : partenaires du Contrat de ville, agents de proximité, etc. qui travaillent auprès de la population. Les relais permettent de transmettre la parole habitante (en particulier sur certains sujets la lutte contre les discriminations, l'économie informelle, etc.).

*A titre d'exemple, une enquête réalisée par les services de la mairie de Lyon (« Ecoute habitants ») a permis d'adapter certaines actions en fonction des réponses apportées par les habitants.*



## SYNTHÈSE DES DEUX TABLES RONDES



## CONCLUSION

L'organisation de la participation citoyenne reste difficile dans la mesure où cette mobilisation implique une organisation, une ingénierie et un temps dédié pour penser les outils adéquats. Par ailleurs, l'échelle de la Politique de la Ville est aujourd'hui à réajuster : elle agit davantage sur les territoires que sur les personnes. Or, prendre en compte les personnes qui sont sur le territoire constitue bien un enjeu de premier plan de cette politique publique.

De nombreux habitants du quartier sont déjà acteurs référencés au sein des quartiers : impliqués dans la vie associative, auto-entrepreneurs, conseillers citoyens, etc. Si leur implication dans la vie de la Cité est reconnue, l'enjeu est de définir dans quelles conditions ils doivent désormais y participer (doivent-ils simplement apporter un avis ? exprimer une forme de permission de changer les choses ?...), mais aussi d'éviter leur sur-sollicitation.

# 03

## L'ENJEU DU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

30

# 1. LA PERCEPTION DU BIEN-ÊTRE PAR LES HABITANTS

Contributions issues de l'atelier : « Qu'est-ce que le bien-être ? »

Le bien-être reste une notion subjective qui dépend de chacune et chacun et implique des éléments et indicateurs différents selon les individus. Ces indicateurs peuvent recouper des thématiques aussi variées que le niveau de vie, l'épanouissement personnel, le bien être mental, l'estime de soi, etc.

Si les habitants ont fait émerger plusieurs définitions du bien-être, celles-ci recourent l'idée que le bien-être suppose une liberté d'être ce que l'on souhaite, via le respect des règles de la citoyenneté. Cette définition intègre l'enjeu de préservation des relations extérieures (vis-à-vis des autres habitants, des acteurs institutionnels...). Ce respect permet l'émergence d'une discussion plus apaisée et est un terreau favorable à la concertation habitante.

Par ailleurs, la co-construction des projets constitue également un déterminant du bien-être pour les habitants, étant entendu qu'elle contribue à les rendre actifs dans l'évolution de leur quartier.

## ENTENDU PENDANT L'ATELIER

“

Être à l'écoute des habitants est le cœur de la Politique de la ville. Ça pose l'intervention des élus locaux, mais pas seulement. La question de la santé est importante sur notre territoire. À l'échelle de l'agglomération, la maternité est déplacée de Creil à Senlis, or, cela ne répond pas au bien être des habitants.

”

“

Aujourd'hui on construit le budget, puis on voit comment on peut l'adapter aux habitants dans le cadre d'une contrainte des dépenses publiques. Or, il faut faire la démarche contraire.

”

RÉACTIONS HABITANTES

“ Comment pourrait-on utiliser la parole habitante pour la décision budgétaire ? ”

“ Comment passer d’une discussion avec des habitants à une résolution le lendemain ? ”

“ Le bien-être peut être vecteur de la participation habitante. ”

32

ILLUSTRATION RÉALISÉE AU COURS DES ATELIERS DE TRAVAIL



## 2. QUELLE NOUVELLE MANIÈRE D'AGIR POUR PRENDRE EN COMPTE LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Conférence du Professeur des universités Lise Bourdeau-Lepage, chercheuse au laboratoire EVS au sein de l'Université Lyon 3 et docteure en économie intitulée : « Quelle nouvelle manière d'agir pour prendre en compte le bien-être des habitants dans la Politique de la Ville ? »



### INTRODUCTION : COMMENT L'ACTION PUBLIQUE PEUT-ELLE FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ?

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

33

Le bien-être se définit de différentes manières, ce qui rend son étude assez complexe. Il est pourtant possible aujourd'hui d'identifier dans quelle mesure notre vie en société et l'environnement dans lequel nous évoluons peuvent avoir un impact sur notre bien-être. Dans cette perspective, l'action publique doit tendre à améliorer le bien-être des personnes. En identifiant les éléments constitutifs du bien-être des personnes, il est possible de donner à l'action publique des clefs pour agir.

Le bien-être est une notion propre à chaque personne - elle peut faire écho à différents états : la satisfaction, le contentement, la félicité, le bonheur, la béatitude, l'aisance, la douceur, etc.

Pour autant, elle constitue encore une notion floue aujourd'hui, ce qui interroge son opérationnalité :

- dans quelle mesure peut-elle être utile aux élus et aux acteurs territoriaux ?
- le bien-être est-il mesurable ?
- comment la notion de bien-être peut-elle contribuer à améliorer l'action publique ?
- quels éléments spatiaux permettent aux personnes de bien vivre sur un territoire ?
- quelle plus-value pour la Politique de la ville ?
- comment identifier les besoins territoriaux des « discrets » (les habitants qui ne se sentent pas légitimes de prendre la parole)

### L'APPARITION DU TERME « BIEN-ÊTRE »

- Le terme « bien-être » apparaît pour la première fois dans la langue française au XVI<sup>e</sup>, comme « la sensation agréable procurée par la satisfaction des besoins du corps et de l'esprit ».
- Sa définition évolue ensuite au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme « l'état d'une douce aisance ».
- Le dictionnaire Littré le définit d'ailleurs comme un « état du corps et de l'esprit dans lequel on se sent bien. Il s'agit à l'époque pour les pouvoirs publics de veiller au bien-être public. Le gouvernement doit alors veiller au bien-être public. »
- Plus récemment au XX<sup>e</sup> siècle, le géographe Antoine Bailly, spécialiste des enjeux de bien-être, le définissait comme « le résultat d'une relation subjective entre une personne ou un groupe de personne et un état et un bien ».

C'est donc une interprétation subjective du monde. La question de l'interaction se retrouve ainsi au cœur de cette définition et doit être interrogée selon des contextes spécifiques (culture, conditions météorologiques..).

### La notion de bien-être peut s'apprécier selon plusieurs approches :

- **le bien-être hédoniste** : c'est la recherche maximale des plaisirs. L'idée est donc de minimiser les peines qu'un individu peut avoir.
- **le bien être eudémonique** : il repose sur le sens de la vie, sur les buts et le potentiel dont on dispose pour les atteindre.
- **le bien-être subjectif** : il va faire appel au déclaratif des personnes.
- **le bien-être objectif** : le bien-être des personnes est dans cette conception, déterminé par la satisfaction de ses besoins, rendue possible par les ressources dont disposent les habitants du territoire et les circonstances externes.

#### Il relève de différentes postures :

- **le bien-être universel** : le bien-être se définit de la même manière pour tous les individus quel que soit leur moment de vie et leur localisation.
- **le bien-être relativiste** : il est intimement dépendant du contexte culturel et géographique.

## La méthodologie utilisée pour révéler les déterminants territoriaux du bien-être

Différents outils permettent de mesurer le bien-être des habitants :

- **Un indice normatif, appelé *OppChoVec*** qui permet de faire des comparaisons avec d'autres territoires sur la base d'indicateurs. Cet outil permet de mesurer et d'évaluer le bien-être sur un territoire de manière purement théorique sans consulter les habitants.
- **Une carte, *Escapat***, qui permet de faire discuter des habitants autour des lieux cœurs, afin d'identifier ce qui constitue des éléments de leur bien-être. Cette carte permet aux habitants de se projeter sur un territoire donné : leur quartier ou le centre-bourg de leur espace de vie.
- **Une maquette**, qui permet d'identifier les éléments dont les personnes ont besoin dans leur logement (outil utilisé par exemple par des architectes) et dans l'environnement proche du logement.
- **Des outils interactifs comme *le jeu Tell*** me qui se compose d'un jeu de cartes et d'un questionnaire. Il permet d'apprécier la construction du bien-être à l'échelle d'un individu ou de plusieurs individus sur le territoire, tout en utilisant « la géographie par le bas » c'est-à-dire en partant des habitants. L'idée est de révéler les besoins différenciés des personnes (selon le genre, l'âge, le milieu social, etc.). L'enjeu est de faire apparaître les préférences des individus en matière d'éléments matériels et immatériels essentiels de bien-être sur un territoire. A terme, cet outil permet de positionner un territoire par rapport à un autre en matière d'éléments constitutifs de bien-être.



## Focus sur la méthode « Tell me »

## 2 OBJECTIFS

1. Comprendre comment se construit le bien-être à l'échelle individuelle ou/et collective
2. Identifier les déterminants du bien-être qui se déploient à l'échelle spatiale ...

Pour :

- Révéler probablement des différences de préférences entre personnes ou groupes de personnes
- Porter un nouveau regard sur les territoires, leur attractivité et sur leurs aménités...

**Afin de penser autrement l'aménagement de l'espace habité, en plaçant au cœur de l'analyse, les potentialités de ces derniers, les besoins de leurs habitants et l'adéquation entre ces deux éléments et renouveler l'action publique.**

Cette méthode est à la croisée de plusieurs approches : pour révéler le bien-être des personnes, l'enjeu est d'avoir de l'objectivité tout en partant du ressenti des personnes.

Identifier les déterminants du bien-être sur un territoire spécifique, implique d'exploiter les déclarations des personnes. Des déclarations sont alors recueillies dans le cadre d'enquêtes.

Différents déterminants existent et sont remontés par les habitants interrogés, en particulier des éléments spatiaux, matériels, sur lesquels les décideurs politiques peuvent agir.

Les déterminants peuvent prendre différentes formes : des déterminants d'opportunités (qui permettent de répondre aux aspirations des individus et contribuent donc au bien-être), l'accessibilité du territoire, la santé (accès aux services de santé, accès aux droits, accès à des parcs, jardins...), les revenus (les emplois sont-ils stables sur le territoire ?)

Dans le cadre de l'enquête menée à Lyon, une feuille de quota correspondant à un échantillon représentatif de la population a été mise en place afin de toucher une population diversifiée (population jeune, âgée, personne à mobilité réduite...). Le principe est d'interroger les personnes sur les éléments qui sont essentiels pour leur bien-être dans leur lieu de vie en leur présentant un jeu de 32 cartes représentant 32 déterminants potentiellement contribuant au bien-être des gens. Les habitants doivent alors choisir les 10 cartes les plus importantes pour eux pour que leur niveau de bien-être soit le plus élevé possible. A l'issue du choix réalisé par les habitants, une discussion est entamée pour leur laisser la parole. Le but est de faire remonter les différents constats aux décideurs politiques.



## COMMENT PLACER LE BIEN-ÊTRE AU CENTRE AVEC LES HABITANTS ? (QUELS MODES DE PARTICIPATION PRIVILÉGIER ? POUR QUELS RÉSULTATS ?) - ILLUSTRATION AVEC L'EXPÉRIMENTATION MENÉE PAR LE PROFESSEUR LISE BOURDEAU-LEPAGE AU SEIN D'UN QUARTIER PRIORITAIRE À LYON

L'analyse du bien-être au sein d'un quartier prioritaire de Lyon permet de faire remonter des enjeux susceptibles de faire évoluer l'action publique menée via la Politique de la Ville :

- Les cartes exploitées font ressortir de manière plus importante **certaines enjeux en matière d'aménagement spatial** : l'accessibilité du territoire, la sécurité, l'accès aux services médicaux, etc.
- Des **déterminants de l'animation territoriale**, apparaissent très importants, en particulier le lien social, la question du travail et de l'emploi stable.
- Des difficultés apparaissent ensuite, en particulier sur l'emploi qui est identifié comme un déterminant important dans les quartiers prioritaires.

Sur des territoires plus ruraux, des **déterminants différents** sont mis en avant par les habitants, comme l'offre médicale spécialisée, les commerces de proximité, l'existence de lieux cœurs pour se rencontrer (lieux de bavardages, de retrouvailles, etc.). Ces facteurs peuvent dépendre également de l'âge des personnes.

Le contexte sociétal et environnemental peut également modifier la perception du bien-être. En effet, **la crise sanitaire a modifié la vision collective du bien-être avec des aménités naturelles** qui sont aujourd'hui perçues comme un déterminant de bien-être. De la même manière, le changement climatique a un impact sur le bien-être des habitants, par exemple avec le renforcement des effets d'îlots de chaleur.

« L'enjeu n'est pas de faire du bien-être une notion universelle, mais plutôt d'en faire une notion liée aux territoires ».

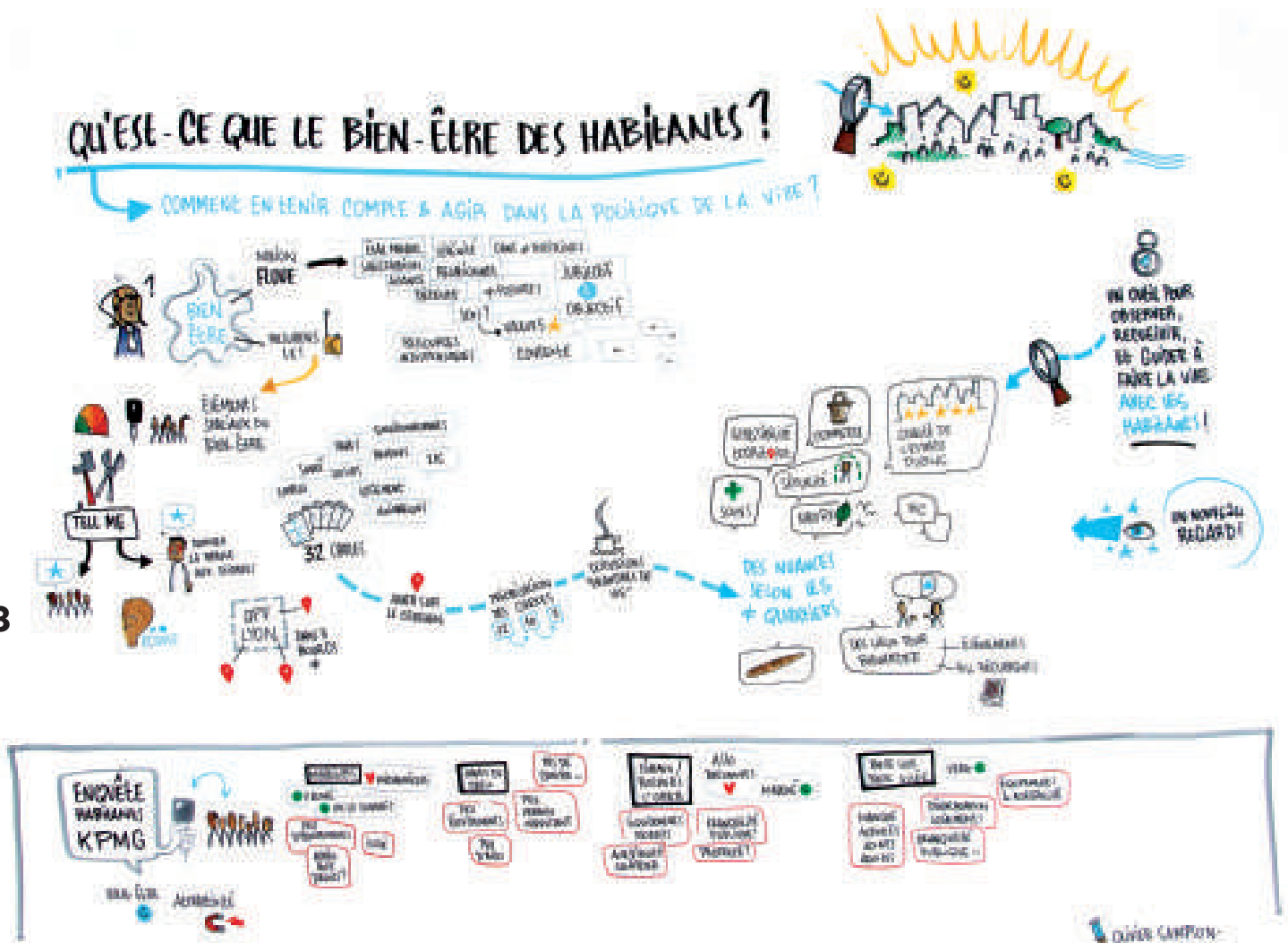
### ENTENDU APRÈS LA CONFÉRENCE

“ Être à l'écoute des habitants est le cœur de la Politique de la ville. Ça pose l'intervention des élus locaux, mais pas seulement. La question de la santé est importante sur notre territoire. À l'échelle de l'agglomération, la maternité est déplacée de Creil à Senlis, or, cela ne répond pas au bien être des habitants. ”

“ Aujourd'hui on construit le budget, puis on voit comment on peut l'adapter aux habitants dans le cadre d'une contrainte des dépenses publiques. Or, il faut faire la démarche contraire. ”

SYNTHÈSE DES DEUX TABLES RONDES

38



**CONCLUSION**

A titre d'exemple, en Suède le concept de « One minute Cities » émerge. Il s'agit de la ville de la minute. L'idée est de faire la ville avec ses habitants, selon les projets qu'ils souhaitent mettre en place dans leurs quartiers. L'idée est de donner vie aux projets choisis par les habitants seulement quelques jours plus tard.

Le professeur Lise Bourdeau-Lepage a réalisé un guide « Evaluer le bien-être sur un territoire » disponible en ligne gratuitement, pour aider les acteurs territoriaux à utiliser la notion de bien être avec les habitants et à mener des diagnostics. L'objectif est alors de faire de cette notion une boussole de la décision politique.

### 3. COMMENT AMÉLIORER LE PARTENARIAT LOCAL AU BÉNÉFICE DU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ?

Contributions issues de la table ronde « Comment améliorer le partenariat local au bénéficiaire du bien-être des habitants ? »



#### QUELQUES CONSTATS SUR LE PARTENARIAT LOCAL AU SEIN DE L'ACSO

La Politique de la Ville constitue une démarche partenariale impliquant plusieurs partenaires qui signent un Contrat et qui s'engagent. Il apparaît néanmoins nécessaire désormais de consolider un socle qui permette de favoriser la coordination et la mise en cohérence des actions entre les acteurs du territoire : refonte de la programmation, amélioration du lien entre les associations...

Le partenariat doit de fait reposer sur un ancrage territorial fort de chaque partenariat, qui permet d'asseoir la légitimité de l'action. Sans connexion avec le territoire et ses habitants, le partenariat manque de sens.

Il s'agit ainsi d'instaurer un cadre favorisant la confiance entre les porteurs de projets, par exemple via la transparence sur les objectifs et contributions de chacun dans la coopération.

Néanmoins, il ne s'agit pas de contraindre les porteurs dans leur action. A titre d'exemple, il ne s'agit pas d'imposer aux porteurs de projets de se réunir et de porter une action ensemble. Les coopérations revêtent différentes configurations et il s'agit de permettre à chaque acteur de trouver sa place.

### Les conditions à réunir pour favoriser le partenariat :

- Travailler sur des **thématiques transverses** grâce aux coopérations sur plusieurs niveaux, en partant de l'interconnaissance et de la mise en lien
- **Renforcer l'ingénierie** dévolue, afin de permettre la mise à disposition de moyens humains pour agir davantage en proximité à l'échelle des quartiers
- Adapter le **cadre des coopérations selon les spécificités du territoire et de ses acteurs** (ex : présence de centres sociaux qui impactent la capacité à se réunir, rôle d'une maison des associations comme coordinatrice...).
- Intégrer tous les acteurs, notamment les bailleurs sociaux qui constituent un rôle d'appui incontournable, par exemple via leur activité en Développement social urbain

### Illustration d'un partenariat local - mise en place de cours d'alphabétisation

Des associations se sont réunies pour identifier les places restantes et in fine pouvoir mieux orienter le public. Les services de l'Etat ont ensuite rejoint l'initiative, ce qui a créé le premier réseau de structures de l'enseignement du français pour adultes.

Un cadre formalisé a vu le jour : des rencontres sont organisées régulièrement, des comptes-rendus sont produits, ce qui a permis de développer un vif intérêt à adhérer à cette démarche. Ce travail a débouché sur un partenariat regroupant aujourd'hui 18 porteurs de projets.

40

### ENTENDU PENDANT LA TABLE RONDE

“ Il faut travailler sur l'image des quartiers, sur les réussites, car il y a des réussites, mais elles ne sont pas assez mises en avant. ”

“ La nouvelle génération des Contrats de ville doit inclure davantage les habitants. ”

“ Le partage du pouvoir est important en Politique de la Ville. ”

“ Nous les habitants, avons l'impression d'être tout en bas de la chaîne. J'ai l'impression que les habitants sont aux oubliettes ici. ”





Les Assises de la Ville ont connu une forte participation - environ 200 personnes (habitants, élus, associations, partenaires institutionnels...) - et ont donné lieu à une réflexion collective autour de la Politique de la Ville. Ces échanges ont permis non seulement de dresser le bilan sur le précédent Contrat de Ville, mais également de faire émerger des propositions sur les outils et les nouvelles pratiques qui pourraient être mis en place dans le cadre de la future contractualisation. En se voulant participatifs, ces échanges ont remis en perspective l'importance de la place des habitants au sein des politiques publiques.



# Creil Sud Oise

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



24 Rue de la Villageoise,  
60100 Creil  
tél. 03 44 64 74 74



[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)